

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 9 septembre 2024 à compter de 18 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Mario Bédard	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Annie Quenneville	siège n° 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Patrick Rodrigue, directeur général et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien D'Astous, maire, a demandé à l'ensemble des élus et obtenu unanimement de leur part la renonciation de l'avis de convocation.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2024-331 DE CONFIRMER QUE tous les élus municipaux renoncent à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 9 septembre 2024 à 18 h 30, et

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LES ENTREPÔTS DE LA MARINA S.E.N.C. ET MESSIEURS ROBERT PARÉ ET JEAN-FRANCOIS PARÉ

CONSIDÉRANT QUE le zonage actuellement en vigueur est « Location d'entrepôts et de mini-entrepôts en libre-service pour le remisage de véhicules de loisirs, motorisés ou non (roulotte, motocyclette, quad, embarcation nautique) et leurs accessoires, en accompagnement d'un usage principal autorisé »;

CONSIDÉRANT QUE Les Entrepôts de la Marina considèrent que les restrictions applicables ont été évaluées comme étant trop contraignantes pour la réussite de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE Les Entrepôts de la Marina souhaite modifier le zonage de cette façon « Location d'entrepôts et de mini-entrepôts en libre-service pour le remisage de biens en général à l'intérieur et en cours latérale et arrière, en accompagnement d'un usage principal autorisé »;

CONSIDÉRANT QUE la demande de changement de zonage effectués par Les Entrepôts de la Marina est en cours de processus;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre toutes les parties afin d'arriver à un règlement à l'amiable;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Pierre Deshaies et RÉSOLU unanimement :

2024-332 D'AUTORISER le directeur général à convenir, au nom de la Ville, de toutes autres conditions et modalités jugées pertinentes;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration et tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucun citoyen n'est présent.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 18 h 40.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice